



Commune de Fourilles  
( 03140 )

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Samedi 8 novembre 2014**

**A T D A**

Les statuts de l'agence technique départementale de l'Allier prévoient qu'un représentant par commune soit désigné par délibération du conseil municipal pour siéger à l'assemblée : Désignation d'Andrée BUCHARLES.

***Dépannage Sono***

Le changement de la platine CD de la sono s'est avéré indispensable. Ce matériel ayant été acheté, (il ya trente ans), conjointement par la commune, la chasse et le foyer, le prix de la réparation de 286,90 euros sera pris en charge également (95,63 euros) par les trois partenaires.

***Nettoyage de la salle polyvalente par une entreprise***

Exceptionnellement au titre de 2014, le nettoyage annuel par une entreprise de la salle polyvalente sera pris en charge en totalité par la commune en compensation de l'utilisation de la Maison Gabrielle.

**Petits Travaux à réaliser au niveau des bâtiments : réparations ou aménagements**

***Salle polyvalente***

Une barre avec des crochets pour pendre les balais sera installée dans le local plonge, dès que possible, par André PERRIER.

Le devant de la scène nécessite d'être poncé et peint. Ce travail sera réalisé par l'employé communal qui utilisera le reste de peinture ayant servi pour la salle.

***Maison Gabrielle***

Accord pour réalisation d'une fermeture hermétique du rideau séparant les deux salles :  
Montant devis BEAUDONNET : 336,00 euros

***Mairie***

Le changement d'une porte supérieure d'un placard de la mairie a été réalisé par l'entreprise BEAUDONNET pour un montant de 110,46 euros. Elle sera peinte par l'employé communal.

La serrure de la porte d'entrée a du être changée d'urgence par l'entreprise MOUNIN suite à un problème de fonctionnement.

***Logements communaux***

La salle de bain du logement du milieu a été repeinte par l'employé communal et des douilles ont été changées par Michel CHATET.

Des plinthes seront changées, dès que possible, par André PERRIER dans le logement 5 route d'Etroussat.

**Travaux voirie**

La réparation de la rue du coq a été effectuée pour un montant 12 279 euros ainsi que la mise en sécurité du bourg pour un montant de 1 217,90 euros. Reste à faire l'acquisition de trois panneaux réglementaires pour le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Il est rappelé que si des résidus de démolition sont déversés, par des entreprises ou des particuliers pour combler les « trous » des chemins, ils doivent l'être de façon à éviter tout risque d'accident ou dégâts aux véhicules.

Le conseil général procède au curage des fossés sur la route départementale N° 987 et à un examen systématique des aqueducs d'accès aux propriétés riveraines. Des travaux dans ce cadre, s'avèrent obligatoire. Les membres du conseil ont donc accepté le devis établi par l'Unité Territoriale Technique d'un montant de 416,65 euros.

Une réunion de la commission des travaux est fixée au samedi 15 novembre à 10h.

Un devis de 800 euros vient d'être établi par les établissements MARCHADIER suite à panne du tracteur.

## **Cimetière**

Le 22 novembre 2011, l'état d'abandon de certaines tombes était acté par procès verbal et les familles concernées avisées par courrier. Elles disposaient d'un délai de trois ans pour effectuer les travaux. Le samedi 3 janvier, les membres de la commission « cimetière » feront de nouveau sur place un état des lieux qui donnera lieu à l'établissement d'un nouveau procès verbal.

## **Animation**

*Bilan de la journée du 14 juillet*

Comme les années précédentes, les comptes de cette journée font apparaître un déficit, ce qui est inévitable puisqu'il n'y a pas de recettes, mais seulement des dépenses. Pour l'avenir il faudra réfléchir à quelques mesures qui pourraient être prises afin de réduire ce déficit.

*Concours de pétanque*

Cette animation réalisée dans le cadre du festival viticole voit les participants augmenter d'année en année et dégagée un bénéfice croissant.

Le *bulletin municipal 2014* a été présenté.

L'installation *des décorations de Noël* est prévue le mardi 2 décembre.

*Téléthon* : comme les années précédentes une petite collation est prévue sous le hangar à proximité de la salle le samedi 6 décembre vers 15 h.

## **Divers**

Le maire a attiré, par courrier, l'attention du Conseil Général sur la dangerosité d'un itinéraire emprunté par un car de ramassage (chemin rural du clos Barry) et sur le mauvais entretien de la Bouble au pont des BOUGARELLES où l'arche du milieu ne laisse plus passer d'eau du fait de son ensablement et de la végétation qui pousse sur ce banc de terre.